

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

DELIBERATION N° DE_2019_034

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 juin 2019

Nombre

de Conseillers en exercice 12

de Présents 10

de Votants 12

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-cinq juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Régine AILHAUD-BLANC.

OBJET :

**TARIFS BIBLIOTHEQUE
AU 01 01 2020**

Etaient présents : AILHAUD-BLANC Régine, ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BERTIN Patrick, BARDET Michel, HAMOT Christine, NÉEL-DELAFOSSÉ Gérard, PEREZ Christophe, MARTIN Jean-Marie, JAUFFRED Thierry

Absents :

Excusés :

Procuration de : AMAUDRIC Aude par HAMOT Christine, ROUSSELET Jean-Louis par AILHAUD-BLANC Régine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Monsieur Gérard NÉEL-DELAFOSSÉ ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 18/06/2019

La bibliothèque de la commune de Champtercier adhérant au réseau met en vigueur les tarifs d'abonnement communs aux usagers des bibliothèques du réseau, votés et approuvés par le conseil communautaire de PAA le 3 juin 2019.

Madame le Maire propose d'approuver les tarifs ci-après en vigueur ce jour.

Abonnements	Champtercier et PAA	hors PAA
1 an adultes et collectivités	13.00€	25.00€
1 mois individuel	8.00€	8.00€
Etudiants	8.00€	25.00€
Minimas sociaux et personnes en situation de handicap	gratuit	8.00€
Personnes de plus de 60 ans imposables ou non imposables	13.00€	25.00€
Enfants et jeunes jusqu'à 18 ans	gratuit	8.00€

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs ci-dessus proposés, ces tarifs seront révisés chaque fois que PAA les modifiera.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette application.

POUR : 12

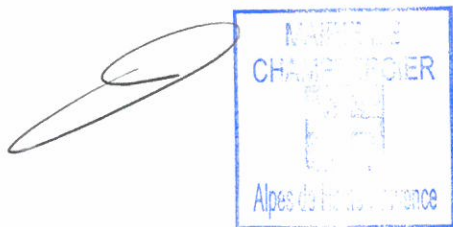
ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Préfecture de Digne les Bains
Date de réception de l'AR: 26/06/2019
004-210400479-20190625-DE_2019_034-DE

Le Conseil Municipal, charge Madame le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Transmise au Représentant de l'État : Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC



Pour copie conforme.

Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC

